

## CONTACTS UTILES



### Orientation de la patiente

Carte interactive  
des médecins et sages-femmes  
pratiquant l'IVG médicamenteuse en ville



Liste des professionnels et établissements  
prenant en charge l'IVG  
[www.reivoc.fr](http://www.reivoc.fr)



### Information de la patiente

Sites utiles :  
[www.reivoc.fr](http://www.reivoc.fr)  
[www.ivg.gouv.fr](http://www.ivg.gouv.fr)  
[www.ivglesadresses.org](http://www.ivglesadresses.org)  
[www.questionsexualite.fr](http://www.questionsexualite.fr)  
[choisirscontraception.fr](http://choisirscontraception.fr) (où vous pouvez trouver le  
dossier-guide)  
[www.ancic.asso.fr](http://www.ancic.asso.fr)



Numéros utiles :  
Permanence téléphonique nationale : **0 800 08 11 11**  
(redirigée vers chaque département)

### Rappel de la législation

- Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 (loi Veil) relative à l'interruption volontaire de la grossesse, reconduite en 1979 et législation définitive au 1er Janvier 1980
- Loi n° 2022 et 2023 sur la contraception : Prise en charge à 100% jusqu'à 26 ans par l'Assurance Maladie et des contraceptifs remboursables pour les 15-18 ans
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 Modernisation de notre système de santé, suppression du délai de réflexion obligatoire, prise en charge à 100% de tous les actes IVG,
- Loi 2022 -295 du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement portant le délai d'IVG jusqu'à 16 SA

# L'IVG

## Fiche mémo

# médicamenteuse en ville

## Rôle du médecin ou de la sage-femme



Version 2023

La première consultation au cours de laquelle la femme exprime sa demande d'IVG peut se faire auprès de tout médecin (généraliste ou spécialiste) ou de toute sage-femme quelle que soit sa structure d'exercice.

Les autres consultations seront assurées par l'orthogéniste : médecin ou sage-femme, formé et agréé.

### Le choix entre 2 méthodes



En **médecine de ville**  
jusqu'à 9 SA\*



En **établissement de santé**  
- IVG médicamenteuse  
jusqu'à 9 SA\*  
- IVG chirurgicale  
jusqu'à 16 SA\*

## OBJECTIFS DE LA CONSULTATION DE PREMIÈRE DEMANDE D'IVG

### ► Recueil de la DEMANDE d'IVG

**Prescription du BILAN** nécessaire à la consultation avec l'orthogéniste  
**BHCG plasmatiques quantitatifs** à faire la veille de la consultation avec l'orthogéniste  
**Échographie de datation** (en précisant sur l'ordonnance, après accord de la patiente, qu'il s'agit d'une IVG),

### ► Rédaction du PREMIER CERTIFICAT (voir modèle ci-après)


Le délai de 7 jours n'existe plus mais 2 consultations préalables à l'IVG restent nécessaires.



### ► Remise des COORDONNEES des professionnels pratiquant l'IVG proches de chez la patiente (voir contacts en dernière page)

La patiente doit pouvoir s'y rendre dans les 5 jours maximum, même si elle n'a pas encore réalisé l'ensemble des examens prescrits. En fonction du terme, l'orthogéniste proposera à la patiente la méthode adaptée à son terme et à sa préférence.

\* semaines d'aménorrhée (SA)

## LES EXAMENS À PRESCRIRE

 **Un Bilan biologique**  
Faire pratiquer  
BHCG plasmatiques quantitatifs  
Groupe Rhésus RAI n'est pas indiqué  
si grossesse < 10 SA  
(sauf IVG chir et G.E.U)

 +  **Une échographie**  
Faire pratiquer une échographie  
de datation pour IVG  
DDR =

**Code FPB** (cotation permettant  
la prise en charge dans le forfait à 100%,  
et permet de faire une NFS si c'est utile)

**Code IPE** (cotation permettant la prise en  
charge dans le forfait à 100%)

*Merci de permettre à la patiente  
de ne rien voir ni entendre si elle le désire.*

## REMBOURSEMENT ET PRISE EN CHARGE

Forfait IVG médicamenteuse prise en charge à 100%  
avec dispense d'avance de frais obligatoire en tiers  
payant (article 22-12-10) du code de la Santé  
Publique. Cette disposition garantit le secret, même  
pour les majeures.

- > Consultations IVG
- > Entretien psycho-social
- > Médicaments
- > Radiologie et Biologie avec les **codes IPE et FPB**  
(groupage et BHCG)

### Spécificités pour la femme mineure

- Droits identiques à ceux des autres patientes +
- > Accompagnement par un.e majeur.e de son choix
  - > Entretien psycho-social pré IVG obligatoire avec délivrance d'attestation  
(les coordonnées seront communiquées par l'orthogéniste)
  - > Dispense d'avance de tous les frais pour les mineures dans le secret

## MODÈLE DE LETTRE DE LIAISON AVEC L'ORTHOGÉNISTE PRATIQUANT L'IVG

*Je soussigné(e) ...  
certifie que Mme ...  
âgée de ... ans est venue me consulter le ...  
pour une demande d'IVG.*

*Veillez trouver ci-joint les informations relatives à cette patiente.*

**DDR :**  
**Contraception actuelle :**

**BHCG plasmatiques:**  faits le ...  
**quantitatifs**

*ou*

**résultat :**

prescrits ce jour pour  
a veille de votre consultation

**Échographie de datation**  faite le ...

*ou*

**datation :** SA + j

prescrite ce jour

*Je vous remercie de ce que vous ferez pour elle.*